

<http://www.snetap-fsu.fr/Cahier-de-texte-numerique-le,2694.html>



# Cahier de texte numérique : le SNETAP reçu par la DGER

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : vendredi 21 juin 2013

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Le 28 juin 2013 : [Cahier de texte numérique : des précisions suite à l'audience du 20 juin 2013](#)

Le SNETAP-FSU est intervenu à plusieurs reprises tout au long de l'année scolaire auprès de la [DGER](#) pour dénoncer les conditions de publication le 24 octobre 2012 de la [note de service DGER/SDPOFE/N2012-2124](#) relative à la généralisation du cahier de texte numérique. (Cf. [courrier du 8 février 2013](#))

Le 20 juin 2013, nous avons enfin été reçus par Monsieur Philippe VINCENT, Chargé de la sous-direction des politiques de formation et d'éducation à la DGER et ses services ainsi que par Madame Véronique WOZNIAK, Inspectrice pédagogique de Documentation et Technologies de l'Information et du Multimédia de l'Enseignement Agricole.

Lors de ce rendez vous, nous avons d'abord rappelé à la DGER notre demande d'un groupe de travail sur la question globale des ENT (Espaces numériques de travail).

Nous avons ensuite rappelé le contexte de mise en place de la Note de service et l'absence de concertation sur un texte qui change nos pratiques professionnelles.

Enfin nous avons repris l'ensemble des points qui pose aujourd'hui problème dans la Note de service :

- la date de mise en œuvre définitive de la Note de service,
- le contenu du cahier texte numérique,
- les conditions d'accès au cahier de texte numérique par les élèves, les parents et les inspecteurs,
- l'absence de définition des « fonctionnalités innovantes »,
- la différence entre séance et séquence,
- l'absence de formations dans beaucoup d'établissements et de [régions](#), ...

**En conclusion, compte tenu des problèmes soulevés et des difficultés que rencontrent les équipes pédagogiques, nous avons demandé une réécriture de cette note de service.**

**Nous attendons maintenant les résultats de cette concertation avec la DGER et l'Inspection sur le cahier de texte numérique.**